

Résumé des mandats

Congrès de la Coalition de l'ASSÉ Élargie (CASSÉÉ) Le 13 mars 2005 au Cégep du Vieux-Montréal

Note : Pour assurer la diffusion intégrale des décisions qui ont été prises lors du Congrès, le résumé des mandats est le compte rendu exact des propositions adoptées lors de celui-ci.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Præsidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Lecture et adoption du dernier procès-verbal

1.4 Présentation de l'ASSÉ et de la Coalition

1.5 Tour de table

1.6 Droit de vote

2.0 Femmes

3.0 Bilan de la grève

4.0 Revendications

5.0 Finances

6.0 Plan d'action

6.1 Négociations

6.2 Stratégie face au gouvernement

6.3 Stratégie face aux fédérations

6.4 Actions

6.5 Affiliations

7.0 Élections

8.0 Prochains Congrès

9.0 Varia

10.0 Levée

1.6 Droit de vote

1. Que toute association membre de l'ASSÉ dispose d'un droit de vote distinct au sein de la CASSÉE.

2. D'entériner les droits de vote des associations suivantes :

1. Association étudiante d'histoire de l'Université Laval (AÉHUL) et Association étudiante de théâtre de l'Université Laval (AÉTUL).

2. Association des étudiantes et étudiants d'anthropologie de l'Université Laval (AÉÉA-UL) et Association des étudiants et étudiantes de science politique de l'Université Laval (AÉÉSPUL).

3. Regroupement des étudiants de sociologie de l'Université Laval (RÉSUL)

4. Regroupement des étudiants en sociologie, études supérieures de l'Université Laval (RÉSÉPUL) et Association des politologues étudiants de l'Université Laval (APEUL)

5. Association facultaire étudiante de science politique et de droit de l'Université du Québec à Montréal (AFESPED-UQÀM)

6. Association des étudiants diplômés du département d'histoire de l'Université de Montréal (AEDDHUM - 2^{ième} et 3^{ième} cycle), Association étudiante de lettres et sciences humaines de l'Université de Montréal (AELHUM) et Association des cycles supérieurs de sociologie de l'Université de Montréal (ACSSUM)

7. Association facultaire étudiante de théologie et philosophie de l'Université Sherbrooke (AÉTEP)

8. Association générale des étudiant-e-s du Cégep Saint-Jean-sur-le-Richelieu (AGECSJR)

9. Regroupement des étudiants et étudiantes du Cégep de Joliette (RÉÉCJL)

10. Association générale des étudiantes et étudiants du Cégep de Gaspésie-Les Îles, campus Îles-de-la-Madeleine (AGECG-I)

11. Association générale des étudiantes et étudiants du Cégep de Bois-de-Boulogne (AGEBB)

12. Syndicat étudiant du Cégep Marie-Victorin (SECMV)

13. Association générale des étudiants du Cégep de Saint-Jérôme (AGES)

14. Association facultaire des étudiants et étudiantes en arts de l'Université du Québec à Montréal (AFEA-UQÀM)

4.0 Revendications

1. Que la CASSÉÉ dénonce vigoureusement toute intervention policière dans les institutions d'enseignement du Québec.

5.0 Finances

1. Que les contributions demandées aux associations étudiantes soient ajustées à la capacité de ces associations à payer.

Que les cotisations demandées aux associations membres de la CASSÉÉ soient calculées à partir du total cumulatif des dépenses de la CASSÉÉ, en soustrayant de ce montant les dons reçus et les revenus d'instances.

Que les Conseils d'élèves membres de la CASSÉÉ ne soient pas soumis à la politique de remboursement au prorata de leurs membres.

6.0 Plan d'action

6.5 Affiliations

1. Que les associations non-membres de l'ASSÉ qui font partie de la Coalition incluent un point d'information sur l'ASSÉ dans une assemblée générale de reconduction de grève dans l'objectif de considérer une campagne d'affiliation.

6.1 Négociations

1. Que le document de réflexion « Décentralisation et arrimage au marché du réseau collégial : La mission éducative des cégeps en péril » produit par le Comité de négociations soit reçu.

6.2 Stratégie face au gouvernement

1. Considérant que les moyens de pression appartiennent aux étudiants et étudiantes, que la Coalition n'appelle pas à des actions violentes mais n'exercera aucune coercition envers les étudiants et étudiantes.

2. Considérant le refus du ministre de formuler des propositions quant aux revendications de la CASSÉÉ;

Que la CASSÉÉ mette de l'avant une stratégie de perturbation;

Que cette stratégie se concrétise par des actions locales et régionales dont aucun acteur ne sera à l'abris tant au niveau administratif, gouvernemental que privé.

Que la semaine du 21 au 25 mars soit consacrée à des perturbations économiques.

6.3 Stratégie face aux fédérations

1. Que soit créé un contingent de la CASSÉÉ afin de participer à la manifestation du 16 mars prochain.

2. Que lors de la manifestation du 16 mars, la CASSÉÉ assure elle-même sa place en conférence de presse et dans les allocutions de début et de fin de la manifestation.

3. Que des carrés de tissu rouges soient mis à la disposition des membres de la CASSÉÉ afin de les porter sur la tête comme signe distinctif.

4. Que le Comité médias prépare une sortie médiatique pour le lendemain de l'acceptation d'une entente à rabais par les exécutifs de la FECQ et de la FEUQ afin d'appeler les associations en grève à le rester jusqu'à l'obtention de nos revendications.

5. Amener des bacs de récupération lors de la manifestation du 16 mars.

6. Qu'une caravane soit formée afin d'effectuer une tournée des associations étudiantes en grève du Québec du 15 au 19 mars afin d'informer la population étudiante sur les revendications de la CASSÉÉ et sur l'importance d'expliquer le principe de démocratie directe (consultation de toutes les assemblées générales des associations en grève) lors des négociations avec le gouvernement.

Que cette caravane soit coordonnée par Antoine Casgrain.

7. Advenant une annonce d'offre du gouvernement ou annonce d'entente avec les fédérations, que les associations étudiantes soient appelées à tenir une assemblée générale le plus rapidement possible afin de se positionner sur ladite offre ou ladite entente et s'il y a lieu, de dénoncer le caractère anti-démocratique des négociations.

Qu'une conférence de presse soit organisée afin d'annoncer les résultats des assemblées générales.

Qu'un Congrès soit organisé le plus rapidement possible, sa date devant être établie par le Comité de coordination.

Qu'une manifestation visant à défendre la démocratie à l'intérieur du mouvement étudiant et le droit à l'éducation soit organisée à l'intérieur de trois jours ouvrables à Montréal.

6.4 Actions

1. Qu'une grande manifestation visant à défendre nos revendications et le droit à l'éducation est lieu à Québec le 24 mars, dans une perspective de perturbation économique. Que la manifestation ait une ligne artistique.

2. Qu'une journée de piquetage et d'action solidaire commune regroupant les étudiants-es, les professeurs-es, les chargé-e-s de cours, les employé-es de soutien et les professionnel-le-s soit organisée.

3. Que le rassemblement du contingent de la CASSÉÉ le 16 mars se fasse au métro Papineau à 14h00.

4. Que la CASÉÉ tente d'organiser une conférence de presse avec la FAC et la FEC-CSQ afin de mettre en valeur ses revendications sur le réseau collégial.

6.6 Appuis

1. Considérant que le « Mères étudiantes et ménages étudiants du Québec (MÉMÉQ) ». Que la CASSÉÉ donne son appui aux revendications du regroupement des mères monoparentales et des mères étudiantes de l'UQÀM.

2. Que la CASSÉE supporte la démarche de grève générale illimitée de l'école secondaire Le Vitrail, dont les revendications sont :

- 1) Création et reconnaissance d'associations syndicales étudiantes au secondaire;
- 2) Droit à un espace de consultation réservé uniquement aux étudiants-es (ex : Assemblée générale);
- 3) Droit à un enseignement de qualité dans les écoles publiques;
- 4) Abolition des programmes élitistes au secondaire (ex : Défi versus régulier);
- 5) Arrêt du financement des écoles privées et , conséquemment, le retour de ce financement au publique.

6.7 Femmes

1. Considérant que le Congrès masculiniste est une attaque directe au féminisme et qu'il a lieu dans nos écoles. Que la CASSÉE se positionne contre ledit Congrès qui aura lieu du 22 au 24 avril prochain et que des actions soient entreprises contre ce Congrès.

Dans le cadre de la manifestation du Collectif Opposé à la Brutalité Policière (COBP), qu'il y ait un contingent féministe radical pour dénoncer le sexisme des policiers-ères envers les femmes lors d'arrestations

2. Qu'il y ait une plus grande visibilité des femmes dans les médias.

7.0 Élections

Comité négociations

Marie-Ève Quirion, membre de l'Association facultaire étudiante de science politique et droit de l'Université du Québec à Montréal (AFESPED-UQÀM)

Comité maintien et élargissement de la grève

Miguel Gosselin-Dionne, membre de l'Association générale étudiante du Cégep du Vieux-Montréal (AGECVM).

Que Julie Lachance, Secrétaire à la coordination du Conseil exécutif de l'ASSÉ, soit retirée du Comité maintien et élargissement de la grève et qu'en ce sens, la candidature

de Gabriel Dumas, Secrétaire aux relations internes du Conseil exécutif de l'ASSÉ, soit reçue.

Comité médias

Que Héloïse Moysan-Lapointe, membre de l'Association facultaire étudiante de théologie et philosophie de l'Université Sherbrooke (AFETPUS), soit élue substitut sur le Comité médias advenant une vacance sur ce comité, le tout en conservant les critères d'éligibilité.

8.0 Prochains Congrès

1. Que le prochain Congrès de la CASSÉE se tienne le samedi 19 mars à Drummondville et le dimanche le 20 mars si nécessaire, dans la mesure du possible.
2. Que le Congrès d'orientation de l'ASSÉ se tienne les 7 et 8 mai 2005 et que le Congrès annuel de l'ASSÉ se tienne les 28 et 29 mai 2005.